

L'Agenda social 2021 :

L'abus de pouvoir au programme des licenciements !



Bonjour à tous,

Les membres du CSE de SUD ELIOR Entreprises, ont mis à l'ordre du jour de la réunion du **vendredi 29 janvier 2021** lors des échanges plusieurs questions. (Voir ci-dessous) Notre but est de faire avancer les choses.

Les discussions doivent permettre de répondre à certaines interrogations du terrain, vos interrogations.

La direction d'ELIOR entreprises malgré tout a refusé de les prendre en compte, sous prétexte que certaines avaient été discutées en CSE Central le **jeudi 28 janvier dernier** et cela même si les personnes autour de la table n'étaient pas au CSE Central.

Vive la transparence ! Parler de dialogue social est une bonne chose, mais encore faut-il que cela soit appliqué. N'oublions pas que dès le mois de mai 2021 des centaines d'entre-nous allons recevoir prochainement notre courrier de licenciement.

Le défi d'être dans le dialogue social se devait être relevé, cela n'a pas été le cas, tant du côté des Organisations Syndicales dites représentatives que de la direction ELIOR et ce malgré notre souhait comme vous le savez, celui de participer aux négociations sur le PSE dans l'intérêt des salariés.

S'écouter, écouter les autres est une forme de respect. La soi-disant « **compétition** », « **l'affrontement des idées** » du moment que cela ne reste qu'entre eux, est possible, mais dès qu'il s'agit de travailler sérieusement, d'apporter des solutions et que l'on craint d'être dépassé, par des idées moins aches, qui vont dans le sens d'une évolution utile pour chacun d'entre vous, il n'y a plus personnes.

Nos propositions ont été remises auprès de la direction d'ELIOR Entreprises. Nous avons des solutions qui n'ont pas été abordées lors des négociations. La direction n'a pas souhaité les prendre en compte et en discuter. La formule proposée était certes, inhabituelle, mais restait tout à fait louable. Quant aux Organisations Syndicales dites représentatives du moment que cela ne venait pas d'elles, elles les ont carrément mis de côté. À votre avis ont-ils fait le choix d'intérêt personnel ou d'intérêt collectif ?

Nous sommes en permanence comparée les uns aux autres, mais pouvons-nous être satisfaits de cette situation ? Certainement pas, car ce sont les salariés qui aujourd'hui sont dans la ligne de mire. Leur réflexe ne se borne qu'à être en permanence dans le jugement et la critique envers notre Organisation Syndicale.(Organisation Syndicale)

Refaire sa vie professionnelle suite à un licenciement, c'est accepter la rupture. Le bouleversement profond qui débouche sur un changement radical, mais un changement qui n'est pas voulu, pas souhaité mais imposé, ne sera pas simple. Il va falloir se donner la possibilité de recommencer de manière plus intelligente dans cette autre vie, (futur) croire en autre chose en faisant le « deuil » par une pointe d'optimisme sur l'avenir malgré tout.

Un nouveau travail, c'est une nouvelle donne et c'est vrai que la peur est là pour certains car nous ne savons pas si nous allons pouvoir décrocher un nouveau poste. Pour rebondir en cette période difficile et de doute, il faut s'interroger pour tirer les leçons de nos échecs afin de repartir du bon pied. Le plus difficile va être de gérer ses émotions et rester tout de même confiant en l'avenir. Il faut donc se motiver tous les jours, se rappeler que l'on a des compétences et ce n'est pas parce que l'avenir s'annonce morose que l'on doit perdre espoir.

Nous valons mieux que cela !